

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE DE CONVOCATION :	18 novembre 2022
DATE D'AFFICHAGE :	1 ^{er} décembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	30
Absents :	13
Votants :	36

L'an deux-mille-vingt-deux,

Le 25 novembre à 19 heures 45,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans l'Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ETAIENT PRESENTS :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BEGUIN, CHARLES-AUGUSTE BENOIST, GENEVIEVE BORAWSKI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PIERRE COURTIER, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JEROME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, ACHILLE HOURDE, LUDIVINE HURAND, FREDERIC MAAS, CAROLINE METZGER, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, EMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), ARNAUD ROUSSEAU, KARINE ROUSSET, GILLES ROY et FRANCINE THIERY.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

JEAN-PAUL BATTEREAU à FREDERIC MAAS, CATHERINE BOUDOT à VICTOR ETIENNE, GILLES COLMANT à FRANCINE THIERY, NATHALIE COUILLARD à CATHERINE BEGUIN, JEAN-DENIS LIMOSIN à FRANCIS CHESNÉ et DANIEL SEVILLANO à MAXENCE GILLE.

ETAIENT ABSENTS :

SEBASTIEN BERTHELIN, VIRGINIE CHAVAGNAT, GILLES DUROUCHOUX, MONIQUE ESQUIROL, ISABELLE KRAUSCH, YVES PARIGI et ROBERT PICAUD.

SECRETAIRE :

BRUNO GAUTIER.

Réf. : 2022-11/03

OBJET : Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-5, L2121-21, L5211-1 et D1411-3 et suivants,

CONSIDERANT la nécessité de créer une commission de Délégation de Service Public telle que décrite par l'article L1411-5 susmentionné afin d'assurer le bon fonctionnement de l'institution,

CONSIDERANT qu'ayant suscité d'autres candidatures sans succès, conformément à l'article L.21121-21 du Code général des collectivités territoriales, les nominations prennent effet immédiatement,

OUI l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

Mme ANTOINE n'ayant pas encore rejoint l'Assemblée,

DE PROCLAMER membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public

- Monsieur Robert PICAUD,
- Madame Bernadette BEAUVAIS,
- Monsieur Jean-Claude OFFROY,
- Madame Isabelle FAOUCHER,
- Monsieur Vincent CARRÉ,

Et membres suppléants

- Monsieur Maxence GILLE,
- Madame Cindy MOUSSI-LE GUILLOU,
- Monsieur Francis CHESNÉ,
- Monsieur Gilles ROY,
- Madame Nadine CARON.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

A Ocquerre, le 1^{er} décembre 2022.

Pierre Eelbode
Président



Bruno Gautier
Secrétaire de la séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Gautier', written over a horizontal line.

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE DE CONVOCATION :	18 novembre 2022
DATE D’AFFICHAGE :	1 ^{er} décembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	30
Absents :	13
Votants :	36

L’an deux-mille-vingt-deux,

Le 25 novembre à 19 heures 45,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s’est réuni dans l’Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ETAIENT PRESENTS :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BEGUIN, CHARLES-AUGUSTE BENOIST, GENEVIEVE BORAWSKI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PIERRE COURTIER, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JEROME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, ACHILLE HOURDE, LUDIVINE HURAND, FREDERIC MAAS, CAROLINE METZGER, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, EMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), ARNAUD ROUSSEAU, KARINE ROUSSET, GILLES ROY et FRANCINE THIERY.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

JEAN-PAUL BATTEREAU à FREDERIC MAAS, CATHERINE BOUDOT à VICTOR ETIENNE, GILLES COLMANT à FRANCINE THIERY, NATHALIE COUILLARD à CATHERINE BEGUIN, JEAN-DENIS LIMOSIN à FRANCIS CHESNÉ et DANIEL SEVILLANO à MAXENCE GILLE.

ETAIENT ABSENTS :

SEBASTIEN BERTHELIN, VIRGINIE CHAVAGNAT, GILLES DUROUCHOUX, MONIQUE ESQUIROL, ISABELLE KRAUSCH, YVES PARIGI et ROBERT PICAUD.

SECRETAIRE :

BRUNO GAUTIER.

Réf. : 2022-11/04

OBJET : Modification de la délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-17, L2122-22 et L5211-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral n° DFEAD-3B-99 n°178 en date du 30 décembre 1999 modifié portant transformation du district du Pays de l'Ourcq en communauté de communes et adoption de ses statuts,

VU la délibération n°2020-07 07 du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Président modifiée par la délibération n°2022-10/04 en date du 14 octobre 2021,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante peut déléguer une partie de ses attributions au Président dans les limites fixées par l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'afin d'améliorer l'efficacité de l'action communautaire, il convient de compléter la délégation donnée précédemment,

CONSIDERANT que, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant,

OUI l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

Mme ANTOINE n'ayant pas encore rejoint l'Assemblée,

I. DE MODIFIER la délibération n°2022-10/04 en date du 14 octobre 2021 et donne délégation à Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays de l'Ourcq jusqu'à la fin de son mandat pour ;

		Date de la délégation
1.	Administration Générale	
1.1	Accepter les dons et legs non grevés de charge et de condition	14/10/2021
1.2	Passer tout contrat d'assurance, lorsque les crédits sont prévus au budget et accepter les indemnités de sinistre y afférentes	10/07/2020
1.3	Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la CCPO dans la limite de 5 000,00 € par sinistre	10/07/2020
1.4	En dehors des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la collectivité, régler et indemniser les conséquences dommageables des sinistres dans lesquels la collectivité est impliquée, y compris ceux causés par les agents ou bénévoles de la CCPO, dans la limite de 2 000,00 € par sinistre	10/07/2020
1.5	Intenter au nom de la CCPO les actions en justice ou défendre les intérêts de la collectivité dans toutes les actions dirigées contre elle. Cette délégation porte sur l'ensemble du contentieux, tant devant les juridictions administratives que judiciaires, quel que soit le degré et la nature de la juridiction en cause et devant toutes les instances de médiation ou de conciliation. Elle s'applique également pour toutes les constitutions de partie civile faites au nom et pour le compte de la CCPO ainsi que toutes les actions civiles qui s'y rattachent	14/10/2021
1.7	Approuver les protocoles d'accord transactionnels en vue du règlement des litiges	14/10/2021
1.8	Approuver les protocoles d'accords précédant une décision du Conseil communautaire	14/10/2021
1.9	Fixer la rémunération et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	10/07/2020
1.10	Préparer et signer les conventions de partenariat avec les associations subventionnées, y compris pour les subventions supérieures à 23.000,00 € ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants	14/10/2021
1.11	Décider de l'adhésion aux associations, leur renouvellement et le paiement des cotisations	14/10/2021
1.12	Décider et autoriser la prise en charge, sur présentation de justificatif, pour les conseillers communautaires des frais réels occasionnés par toute mission	14/10/2021

		délégation
	spécifique à durée limitée ou à l'occasion de formation des élus dans les conditions fixées par la délibération du 11 septembre 2020	
2.	Finances	
2.1	Procéder dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget à la réalisation pour le financement des investissements, de tout emprunt à court, moyen et long terme à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires et applicable en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement. Le contrat pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après : La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation, La possibilité d'allonger la durée du prêt, La faculté de modifier la périodicité et le profil du remboursement.	14/10/2021
2.2	Créer, modifier ou supprimer les régies comptables de recettes et/ou d'avances nécessaires au fonctionnement des services communautaires	10/07/2020
2.3	Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat et de l'ensemble des institutions publiques ou privées intéressées et de signer les conventions afférentes	25/11/2022
2.4	Solliciter le concours de financements privés et/ou de financement participatif pour conduire des actions d'intérêt général en utilisant le mécénat, le fonds de dotation, le parrainage	14/10/2021
2.5	Réaliser, par voie d'arrêté, les placements dérogeant à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat, ces placements pouvant être issus de l'aliénation d'immobilisation financières, d'éléments du patrimoine de la Communauté de communes, de libéralités, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la communauté de communes et des recettes exceptionnelles dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat. Ils peuvent être réalisés en compte à terme ou en bons du Trésor négociables pour une durée n'excédant pas 12 mois	14/10/2021
2.6	Prononcer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables	14/10/2021
3.	Ressources humaines	
3.1	Décider de la conclusion de convention avec le Centre de Gestion de la Seine-et-Marne et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale	14/10/2021
3.2	Décider de la signature des conventions de détachement de personnel des associations intermédiaires	14/10/2021
3.3	Engager en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités des services, des agents non titulaires à titre occasionnels, saisonniers ou de remplacements dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de déterminer le niveau de recrutement et de rémunération	14/10/2021
3.4	Accueillir des stagiaires dans les différents services communautaires, signer les conventions utiles à ces stages dans le cadre de parcours d'enseignement ou de formations diplômantes ou professionnelles pour des durées de moins de 3 mois et verser, selon le cadre juridique proposé par l'organisme de formation, une indemnité de stage qui ne peut être supérieure à 30% du SMIC au prorata du temps passé	07/05/2010
3.5	Fixer le montant de la participation employeur dans le cadre de l'attribution de titre restaurant au personnel de la CCPO	14/10/2021
4.	Commande publique	
4.1	Prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits aux budgets, à l'exception de : La signature des marchés et accords-cadres de toutes natures issus de consultation dont le montant estimé et cumulé des lots est supérieur au seuil prévu par l'annexe 2 du Code de la Commande Publique pour les procédures formalisées des autres pouvoirs adjudicateurs en matière de fournitures courantes et services ¹ , La signature des avenants aux marchés et accords-cadres visés ci-dessus qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%	14/10/2021
4.2	Prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus avec l'UGAP ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits aux budgets	14/10/2021

		Date de délégation
4.3	Prendre toute décision concernant les conventions de groupement de commande, les conventions de mandat et les conventions de co-maîtrise d'ouvrage	14/10/2021
5.	Patrimoine et domanialité	
5.1	Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisés par les services publics communautaires	14/10/2021
5.2	Décider de la conclusion et de la révision du louage de biens meubles ou immeubles, constitutives ou non de droits réels, en qualité de preneur, pour une durée n'excédant pas 12 ans ou en qualité de bailleur	10/07/2020
5.3	Décider de la conclusion de mise à disposition gratuite ou de prêt à usage pour une durée inférieure à 12 ans.	10/07/2020
5.4	De signer les conventions de servitude pour le passage de réseaux	14/10/2021
5.5	Fixer le règlement de mise à disposition des biens communautaires conformément à l'article L5211-4-3 du CGCT, que la mise à disposition s'effectue à titre gratuit ou onéreux, et signer tous les actes nécessaires	14/10/2021
5.6	Décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 10.000,00 euros	10/07/2020
5.7	Décider de la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE), de la cession du droit à réclamer des CEE ou de la valorisation des CEE dans le cadre de la procédure de passation d'un marché de travaux	14/10/2021
6	Foncier	
6.1	Déposer et signer au nom de la CCPO les demandes de permis de construire, de permis d'aménager et de permis de démolir, y compris les permis modificatifs et les déclarations préalables de travaux concernant les terrains, équipements et bâtiments soit mis à la disposition par les communes de la CCPO soit propriétés de la CCPO	14/10/2021
6.2	Déposer et signer au nom de la CCPO les demandes de permis de stationnement, de permission de voirie ou d'autorisation d'entreprendre des travaux pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier y compris les demandes de prolongation	14/10/2021
6.3	Organiser et autoriser la rétrocession des voies et équipement publics dans les Zones d'Activités d'intérêt communautaire	14/10/2021
6.4	Prendre toute décision nécessaire à la conclusion des conventions d'indemnisation pour passage de réseaux en terrain privé à vocation agricole ou équivalente, en respectant le montant au m ² déterminé par délibération du Conseil communautaire et le barème de la Chambre d'Agriculture, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget et dans la limite de 5 000,00 € par indemnisation	14/10/2021
6.5	Déposer et signer au nom de la CCPO les demandes d'autorisations environnementales prévues par les articles L181-1 et suivants du code de l'environnement y compris les demandes d'autorisation relatives à des opérations connexes ou relevant d'une même activité qui peuvent faire l'objet d'une procédure commune.	14/10/2021
C.1	Construction et exploitation des équipements culturels, sportifs, sociaux, socio-éducatifs santé ou développement économique	
C.1.1	Préparer, rédiger, adopter et modifier les règlements intérieurs des équipements communautaires qui définissent les conditions générales et particulières d'utilisation de ces équipements et signer tout acte de mise en œuvre de ces règlements	10/07/2020
C.1.2	Préparer, rédiger, adopter et modifier le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours des équipements communautaires	14/10/2021

¹ Ce seuil est de 221 000 € HT en 2021, il est réévalué tous les deux ans.

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

SLO

ID : 077-247700065-20221125-DEL_20221104-DE

II. D'AUTORISER le Président à subdéléguer les délégations aux chambres,

III. DE PREVOIR qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

A Ocquerre, le 1^{er} décembre 2022.

Pierre Eelbode
Président



Bruno Gautier
Secrétaire de la séance

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE DE CONVOCATION :	18 novembre 2022
DATE D'AFFICHAGE :	1 ^{er} décembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	30
Absents :	13
Votants :	36

L'an deux-mille-vingt-deux,

Le 25 novembre à 19 heures 45,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans l'Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ETAIENT PRESENTS :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BEGUIN, CHARLES-AUGUSTE BENOIST, GENEVIEVE BORAWSKI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PIERRE COURTIER, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JEROME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, ACHILLE HOURDE, LUDIVINE HURAND, FREDERIC MAAS, CAROLINE METZGER, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, EMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), ARNAUD ROUSSEAU, KARINE ROUSSET, GILLES ROY et FRANCINE THIERY.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

JEAN-PAUL BATTEREAU à FREDERIC MAAS, CATHERINE BOUDOT à VICTOR ETIENNE, GILLES COLMANT à FRANCINE THIERY, NATHALIE COUILLARD à CATHERINE BEGUIN, JEAN-DENIS LIMOSIN à FRANCIS CHESNÉ et DANIEL SEVILLANO à MAXENCE GILLE.

ETAIENT ABSENTS :

SEBASTIEN BERTHELIN, VIRGINIE CHAVAGNAT, GILLES DUROUCHOUX, MONIQUE ESQUIROL, ISABELLE KRAUSCH, YVES PARIGI et ROBERT PICAUD.

SECRETARE :

BRUNO GAUTIER.

Réf. : 2022-11/05

OBJET : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) : autorisation donnée au Président de signer les avenants annuels au contrat

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2021-11/19 prise lors du Conseil Communautaire du 26 novembre 2021 autorisant le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq,

CONSIDERANT la nécessité de compléter l'autorisation donnée au Président par l'assemblée délibérante,

OUI l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

Mme ANTOINE n'ayant pas encore rejoint l'Assemblée,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les avenants annuels au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

A Ocquerre, le 1^{er} décembre 2022.

Pierre Eelbode
Président

Bruno Gautier
Secrétaire de la séance



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE DE CONVOCATION :	18 novembre 2022
DATE D’AFFICHAGE :	1 ^{er} décembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	30
Absents :	13
Votants :	36

L’an deux-mille-vingt-deux,

Le 25 novembre à 19 heures 45,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s’est réuni dans l’Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ETAIENT PRESENTS :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BEGUIN, CHARLES-AUGUSTE BENOIST, GENEVIEVE BORAWSKI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PIERRE COURTIER, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JEROME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, ACHILLE HOURDE, LUDIVINE HURAND, FREDERIC MAAS, CAROLINE METZGER, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, EMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), ARNAUD ROUSSEAU, KARINE ROUSSET, GILLES ROY et FRANCINE THIERY.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

JEAN-PAUL BATTEREAU à FREDERIC MAAS, CATHERINE BOUDOT à VICTOR ETIENNE, GILLES COLMANT à FRANCINE THIERY, NATHALIE COUILLARD à CATHERINE BEGUIN, JEAN-DENIS LIMOSIN à FRANCIS CHESNÉ et DANIEL SEVILLANO à MAXENCE GILLE.

ETAIENT ABSENTS :

SEBASTIEN BERTHELIN, VIRGINIE CHAVAGNAT, GILLES DUROUCHOUX, MONIQUE ESQUIROL, ISABELLE KRAUSCH, YVES PARIGI et ROBERT PICAUD.

SECRETAIRE :

BRUNO GAUTIER.

Réf. : 2022-11/06

OBJET : Modalités de constitution et/ou de reprise de provisions pour dépréciation d'actifs circulants - Complément

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2321-1,

VU la délibération n°2021-09/02 du 16 décembre 2021 relative aux modalités de constitution et/ou de reprise de provisions pour dépréciations d'actifs circulants,

CONSIDERANT qu'il a lieu d'appliquer cette décision aux budgets annexes de la Communauté de communes,

OUI l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

Mme ANTOINE n'ayant pas encore rejoint l'Assemblée,

D'APPLIQUER les modalités de constitution et/ou de reprise de provision pour dépréciation d'actifs circulants de la délibération n°2021-09-/02 du 16 décembre 2021 sur le budget général de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et ses budgets annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
A Ocquerre, le 1^{er} décembre 2022.

Pierre Eelbode
Président



Bruno Gautier
Secrétaire de la séance

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE DE CONVOCATION :	18 novembre 2022
DATE D’AFFICHAGE :	1 ^{er} décembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	30
Absents :	13
Votants :	36

L’an deux-mille-vingt-deux,

Le 25 novembre à 19 heures 45,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s’est réuni dans l’Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ETAIENT PRESENTS :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BEGUIN, CHARLES-AUGUSTE BENOIST, GENEVIEVE BORAWSKI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PIERRE COURTIER, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JEROME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, ACHILLE HOURDE, LUDIVINE HURAND, FREDERIC MAAS, CAROLINE METZGER, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, EMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), ARNAUD ROUSSEAU, KARINE ROUSSET, GILLES ROY et FRANCINE THIERY.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

JEAN-PAUL BATTEREAU à FREDERIC MAAS, CATHERINE BOUDOT à VICTOR ETIENNE, GILLES COLMANT à FRANCINE THIERY, NATHALIE COUILLARD à CATHERINE BEGUIN, JEAN-DENIS LIMOSIN à FRANCIS CHESNÉ et DANIEL SEVILLANO à MAXENCE GILLE.

ETAIENT ABSENTS :

SEBASTIEN BERTHELIN, VIRGINIE CHAVAGNAT, GILLES DUROUCHOUX, MONIQUE ESQUIROL, ISABELLE KRAUSCH, YVES PARIGI et ROBERT PICAUD.

SECRETAIRE :

BRUNO GAUTIER.

Réf. : 2022-11/07

OBJET : Modification de l'autorisation donnée au Président de souscrire un emprunt pour le financement des investissements de la Communauté de communes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022-03/08 du 18 mars 2022 relative à l'autorisation donnée au Président de souscrire un emprunt pour le financement des investissements de la Communauté de communes,

CONSIDERANT qu'il a lieu de modifier la répartition entre le budget général de 3,5 millions d'euros et le budget annexe des services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable de 2 millions d'euros,

OUI l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

Mme ANTOINE n'ayant pas encore rejoint l'Assemblée,

DE MODIFIER l'autorisation donnée par la délibération n°2022-03/08 du 18 mars 2022 et la répartition des emprunts de la façon suivante :

- sur le budget général : un emprunt de 3 millions d'euros pour financer la fin de l'opération du complexe sportif et les travaux de l'arrêt grande capacité du Gué-à-Tresmes ;

- sur le budget annexe des services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable (M49) : un emprunt de 2,5 millions d'euros pour des dépenses prévisionnelles d'investissements résultant du schéma directeur d'eau et assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

A Ocquerre, le 1^{er} décembre 2022.

Pierre Eelbode
Président



Bruno Gautier
Secrétaire de la séance

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE DE CONVOCATION :	18 novembre 2022
DATE D’AFFICHAGE :	1 ^{er} décembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	30
Absents :	13
Votants :	36

L'an deux-mille-vingt-deux,

Le 25 novembre à 19 heures 45,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans l'Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ETAIENT PRESENTS :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BEGUIN, CHARLES-AUGUSTE BENOIST, GENEVIEVE BORAWSKI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PIERRE COURTIER, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JEROME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, ACHILLE HOURDE, LUDIVINE HURAND, FREDERIC MAAS, CAROLINE METZGER, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, EMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), ARNAUD ROUSSEAU, KARINE ROUSSET, GILLES ROY et FRANCINE THIERY.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

JEAN-PAUL BATTEREAU à FREDERIC MAAS, CATHERINE BOUDOT à VICTOR ETIENNE, GILLES COLMANT à FRANCINE THIERY, NATHALIE COUILLARD à CATHERINE BEGUIN, JEAN-DENIS LIMOSIN à FRANCIS CHESNÉ et DANIEL SEVILLANO à MAXENCE GILLE.

ETAIENT ABSENTS :

SEBASTIEN BERTHELIN, VIRGINIE CHAVAGNAT, GILLES DUROUCHOUX, MONIQUE ESQUIROL, ISABELLE KRAUSCH, YVES PARIGI et ROBERT PICAUD.

SECRETAIRE :

BRUNO GAUTIER.

Réf. : 2022-11/08

OBJET : Décisions modificatives n°2 pour le Budget général et pour les Budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement et Hôtel d'entreprises

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et M49,

VU les délibérations du Conseil Communautaire approuvant le budget général, les budgets annexes eau potable et assainissement et Hôtel d'entreprises,

VU les délibérations du Conseil Communautaire approuvant les décisions modificatives du budget général et des budgets annexes eau potable et assainissement et Hôtel d'entreprises,

VU l'avis de la Commission FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE en date du 15 novembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des ajustements budgétaires,

OUI l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

Mme ANTOINE n'ayant pas encore rejoint l'Assemblée,

D'ADOPTER les décisions modificatives telles que détaillées ci-dessous qui modifient le budget général et les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement et Hôtel d'entreprises :

Budget général :

Fonctionnement	
Dépense	37 520,00
011. Charges à caractère général	- 721 848,00
012. Charges de personnel et frais assimilés	56 889,00
022. Dépenses imprévues	- 171 141,00
65. Autres charges de gestion courante	873 620,00
Recette	37 520,00
70. Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	5 790,00
74. Dotations, subventions et participations	8 000,00
77. Produits exceptionnels	23 730,00
Investissement	
Dépense	572 296,05
21. Immobilisations corporelles	- 877 703,95
Opération 201902. Construction d'un équipement sportif Arts martiaux et tennis	1 450 000,00
041. Opérations patrimoniales	50 000,00
20. Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	- 340 000,00
21. Immobilisations corporelles	209 200,00
23. Immobilisations en cours	1 530 800,00
Recette	572 296,05
10. Immobilisations corporelles	522 295,05
Opération 201902. Construction d'un équipement sportif Arts martiaux et tennis	50 000,00
041. Opérations patrimoniales	50 000,00

Budget annexe eau potable et assainissement

Fonctionnement	
Dépense	9 140,00
011. Charges à caractère général	- 118 500,00
65. Autres charges de gestion courante	- 13 500,00
67. Charges exceptionnelles	- 15 000,00
011. Charges à caractère général	- 99 300,00
65. Autres charges de gestion courante	- 14 000,00
67. Charges exceptionnelles	- 15 000,00
011. Charges à caractère général	- 350,00
023. Virement à la section d'investissement	274 465,00
65. Autres charges de gestion courante	5,00
66. Charges financières	10 320,00
Recette	9 140,00
74. Subventions d'exploitation	22 140,00
77. Produits exceptionnels	2 000,00
70. Ventes de produits fabriqués, prestations de services	- 15 000,00
Investissement	
Dépense	- 1 206 108,68
16. Emprunts et dettes assimilées	36 000,00
Opération 10001. Réhab. Station Congis - Isles	490 502,00
13. Subventions d'investissement	340 502,00
23. Immobilisations en cours	150 000,00
Opération 10023. Protection des captages	- 455 000,00
20. Immobilisations incorporelles	- 81 000,00
23. Immobilisations en cours	- 374 000,00
Opération 10030. Asst. Jaignes Tancrou	57 800,00
20. Immobilisations incorporelles	55 000,00
23. Immobilisations en cours	2 800,00
Opération 20003. Etude Réhabilitation STEP Marcilly	- 1 494 360,93
23. Immobilisations en cours	- 1 494 360,93
Opération 20005. Révision Schémas Directeurs AEP et Assainiss.	177 600,00
20. Immobilisations incorporelles	177 600,00
Opération 20006. Protection des captages TR 2	- 36 000,00
20. Immobilisations incorporelles	- 31 000,00
21. Immobilisations corporelles	- 5 000,00
Opération 20007. Protection des captages Douy-Congis	- 51 649,75
20. Immobilisations incorporelles	- 49 649,75
21. Immobilisations corporelles	- 2 000,00
Opération 40015. Autosurveillance- mise aux normes	19 000,00
20. Immobilisations incorporelles	- 31 000,00
21. Immobilisations corporelles	50 000,00
Opération 40033. ASST Refoulement Etrepilly	50 000,00
23. Immobilisations en cours	50 000,00

Recette	- 1 206 1
021. Virement de la section d'exploitation	274 465,00
16. Emprunts et dettes assimilées	- 283 884,00
Opération 10001. Réhab. Station Congis - Isles	- 582 479,00
13. Subventions d'investissement	- 1 206 825,00
16. Emprunts et dettes assimilées	624 346,00
Opération 10030. Asst. Jaignes Tancrou	- 584 807,68
16. Emprunts et dettes assimilées	- 584 807,68
Opération 20003. Etude Réhabilitation STEP Marcilly	- 5 440,00
13. Subventions d'investissement	- 5 440,00
Opération 20005. Révision Schémas Directeurs AEP et Assainiss.	29 643,00
13. Subventions d'investissement	29 643,00
Opération 40015. Autosurveillance- mise aux normes	- 95 437,00
13. Subventions d'investissement	- 95 437,00
Opération 40030. AEP Interco Dhuisy - Coulombs	- 3 739,00
13. Subventions d'investissement	- 3 739,00
Opération 40034. Compteurs de sectorisation	45 570,00
13. Subventions d'investissement	45 570,00

Budget annexe Hôtel d'entreprises :

Investissement	
Dépense	-
16. Emprunts et dettes assimilées	2 100,00
20. Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	- 200,00
21. Immobilisations corporelles	- 1 900,00

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
A Ocquerre, le 1^{er} décembre 2022.

Pierre Eelbode
Président

Bruno Gautier
Secrétaire de la séance



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE DE CONVOCATION :	18 novembre 2022
DATE D’AFFICHAGE :	1 ^{er} décembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	30
Absents :	13
Votants :	36

L’an deux-mille-vingt-deux,

Le 25 novembre à 19 heures 45,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s’est réuni dans l’Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ETAIENT PRESENTS :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BEGUIN, CHARLES-AUGUSTE BENOIST, GENEVIEVE BORAWSKI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PIERRE COURTIER, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JEROME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, ACHILLE HOURDE, LUDIVINE HURAND, FREDERIC MAAS, CAROLINE METZGER, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, EMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), ARNAUD ROUSSEAU, KARINE ROUSSET, GILLES ROY et FRANCINE THIERY.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

JEAN-PAUL BATTEREAU à FREDERIC MAAS, CATHERINE BOUDOT à VICTOR ETIENNE, GILLES COLMANT à FRANCINE THIERY, NATHALIE COUILLARD à CATHERINE BEGUIN, JEAN-DENIS LIMOSIN à FRANCIS CHESNÉ et DANIEL SEVILLANO à MAXENCE GILLE.

ETAIENT ABSENTS :

SEBASTIEN BERTHELIN, VIRGINIE CHAVAGNAT, GILLES DUROUCHOUX, MONIQUE ESQUIROL, ISABELLE KRAUSCH, YVES PARIGI et ROBERT PICAUD.

SECRETAIRE :

BRUNO GAUTIER.

Réf. : 2022-11/09

OBJET : Actualisation des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement pour le budget général et pour le budget annexe eau et assainissement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022-04/18 du 8 avril 2022 relative à la construction d'un équipement sportif mixte Arts martiaux et Tennis : Révisions de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement du budget général,

VU la délibération n°2020-03/08 du 6 mars 2020 relative à l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement pour l'accord cadre de travaux en tranchée sur réseaux humides : reprise des crédits 2019 non utilisés sur 2020 au budget annexe Eau potable et Assainissement,

VU l'avis de la Commission FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE en date du 15 novembre 2022,

CONSIDERANT qu'il a lieu d'actualiser le montant de l'Autorisation de Programme (AP) concernant la construction d'un équipement sportif mixte Arts martiaux et Tennis ainsi que les Crédits de Paiement (CP) correspondants et de prolonger d'une année la durée de l'autorisation de programme,

CONSIDERANT qu'il a lieu d'actualiser le montant de l'Autorisation de Programme concernant l'accord cadre de travaux en tranchée sur réseaux humides eau potable et assainissement et de décider de sa clôture,

OUI l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

Mme ANTOINE n'ayant pas encore rejoint l'Assemblée,

I. D'APPROUVER l'actualisation de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements concernant la construction d'un équipement sportif mixte Arts martiaux et Tennis ;

II. DE FIXER le montant de l'AP/CP « Construction d'un équipement sportif mixte Arts martiaux et Tennis » à 8 867 643 € présenté en annexe ;

III. D'APPROUVER l'actualisation de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements concernant les travaux en tranchée sur réseaux humides eau potable et assainissement ;

IV. DE FIXER le montant de l'AP/CP pour :

- **L'eau potable** à 1 725 940,38 € présenté en annexe
- **L'assainissement** à 557 990,19 € présenté en annexe

V. DE CLÔTURER à la fin de l'exercice 2022 l'AP/CP les travaux en tranchée sur réseaux humides eau potable et assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
A Ocquerre, le 1^{er} décembre 2022.

Pierre Eelbode
Président

Bruno Gautier
Secrétaire de la séance



Annexe

Budget général

Construction d'un équipement sportif mixte Arts martiaux et Tennis

	AP	CP				
		2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022	2023
Situation initiale	6 778 200,00	1 278 200,00	1 598 800,00	3 798 120,00	103 080,00	
Situation antérieur	7 638 858,54	331 658,86	168 963,20	1 365 769,36	5 772 467,12	
Actualisation	1 228 784,05					1 228 784,05
Situation après actualisation	8 867 643,00	331 658,86	168 963,20	1 365 769,36	5 772 467,12	1 228 784,05

Budget annexe Eau Potable et assainissement

Travaux sur réseaux humides - Eau Potable (30001)

	AP	CP				
		2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022	2023
Situation initiale	3 000 500,00	500,00	1 380 000,00	540 000,00	540 000,00	540 000,00
Situation antérieur	3 000 500,00		694 297,95	831 642,43	934 559,62	540 000,00
Actualisation	- 1 274 559,62				- 734 559,62	- 540 000,00
Situation après actualisation	1 725 940,38	-	694 297,95	831 642,43	200 000,00	-

Travaux sur réseaux humides - Assainissement (30002)

	AP	CP				
		2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022	2023
Situation initiale	1 800 500,00	500,00	180 000,00	540 000,00	540 000,00	540 000,00
Situation antérieur	1 800 500,00		160 820,00	47 170,19	1 052 509,81	540 000,00
Actualisation	- 1 242 509,81				- 702 509,81	- 540 000,00
Situation après actualisation	557 990,19	-	160 820,00	47 170,19	350 000,00	-